
Réunion du GAC avec le Conseil de la GNSO

Séance 4

Table des matières

Objectif de la séance	p.1	Points de discussion et questions	p.2	Contexte	p.4	Informations complémentaires	p.5
---------------------------------------	-----	---	-----	--------------------------	-----	--	-----

Objectif de la séance

Le GAC et l'Organisation de soutien aux extensions génériques (GNSO) se réunissent lors des réunions de l'ICANN afin d'aborder des questions politiques présentant un intérêt pour les deux parties.

L'ordre du jour de la séance prendra la forme d'un échange concernant les questions suivantes :

1. Réunion gouvernementale de haut niveau

- a. Les dirigeants du GAC feront un point auprès du Conseil de la GNSO sur les principaux enseignements de la HLG.

2. Manifestations d'intérêt (SOI) de la GNSO

- a. Discussion sur la lettre du GNSO et les prochaines étapes à envisager pour les deux groupes (*pour en savoir plus, voir le document d'information intitulé « Transparence et SOI »*).

3. Nouveaux gTLD

- a. Programme de soutien aux candidats
- b. Point du Conseil de la GNSO sur la question du singulier/pluriel
- c. Point de l'Équipe de révision de la mise en œuvre (IRT)
- d. Résolution des ensembles conflictuels (*thème alternatif : en attente de nouvelles du Conseil d'administration*)
- e. RVC (*thème alternatif : en attente de nouvelles du Conseil d'administration*)

4. Signes diacritiques

- a. Point du Conseil de la GNSO

5. WHOIS

- a. Demandes urgentes
- b. Exactitude des données

6. Utilisation malveillante du DNS :

- a. Point du Conseil de la GNSO sur la réunion au sommet de la Chambre des parties contractantes et synthèse du compte rendu

Points de discussion et questions

1. Réunion gouvernementale de haut niveau

- a. Les dirigeants du GAC feront un point auprès du Conseil de la GNSO sur les principaux enseignements de la réunion gouvernementale de haut niveau (HLGM).

2. Manifestations d'intérêt (SOI) de la GNSO

- a. Discussions sur la lettre de la GNSO et les prochaines étapes.

Le GAC a particulièrement apprécié la lettre de la GNSO sur les SOI qui expose clairement la position actuelle des différentes unités constitutives de la GNSO et le statut de la GNSO. Le GAC est d'avis qu'il est essentiel d'adopter des normes strictes en matière de transparence afin de garantir la responsabilité et la légitimité des processus d'élaboration de politiques de l'ICANN, et il souhaiterait réfléchir à la façon de faire avancer ce dossier de sorte que l'ensemble des participants de l'ICANN puissent, le cas échéant, indiquer leur affiliation ou celle de leurs clients (tel que requis). Le GAC espère que le Conseil d'administration prendra rapidement des mesures à cet égard en consultation avec l'ensemble de la communauté.

Qu'est-ce que le Conseil de la GNSO ressort de ces plans du Conseil d'administration ?

Le Conseil de la GNSO accueillerait-il favorablement une demande du Conseil d'administration visant à définir des obligations en matière de transparence conformes aux statuts constitutifs de l'ICANN ?

3. Nouveaux gTLD

- a. Point du Conseil de la GNSO sur la question du singulier/pluriel

Le GAC est conscient des récents progrès effectués eu égard à la recommandation 24.3 du SubPro en suspens, l'organisation ICANN ayant formulé une approche préliminaire (c'est-à-dire un texte à débattre) afin de solliciter d'autres retours pour les délibérations de la GNSO. Le GAC souhaite connaître le point de vue de la GNSO sur la proposition à débattre et le calendrier envisagé pour le développement d'une approche visant à résoudre la question du singulier/pluriel.

En outre, le GAC souhaite réaffirmer l'objectif de l'ICANN d'atténuation des chaînes prêtant à confusion. Dans ce contexte, le GAC souhaite connaître la position de la GNSO sur les questions suivantes : L'ICANN devrait-il ignorer le risque de chaînes prêtant à confusion découlant du problème du singulier/pluriel en l'absence d'objection ou de requête ? Si oui, quelles sont les procédures d'atténuation à suivre lorsqu'une demande est faite longtemps après l'adoption des chaînes au singulier et au pluriel ? Si non, quelles mesures la GNSO appliquera-t-elle afin d'identifier et de prévenir la potentielle survenue du problème du singulier/pluriel ?

b. Point de l'Équipe de révision de la mise en œuvre (IRT)

Le GAC tient à continuer à participer activement à l'IRT via son représentant désigné, son suppléant et des participants individuels.

- i. La proposition de frais RSP s'élevant à 92 000 USD affectera-t-elle la capacité des nouveaux venus à participer à la prochaine série de candidatures aux nouveaux gTLD ? Et si c'est le cas, de quelles façons ?

c. Résolution des ensembles conflictuels

Le GAC tient à connaître la réaction du Conseil d'administration eu égard à l'avis consensuel de Washington du GAC sur la résolution des ensembles conflictuels. En plus de la réaction du Conseil d'administration, nous souhaiterions connaître les points de vue du Conseil de la GNSO sur les systèmes alternatifs de résolution des ensembles conflictuels (différents des enchères) entre candidatures commerciales et non commerciales. Et nous souhaiterions également connaître vos points de vue sur la possibilité d'écarter le recours aux « enchères privées ». Le Conseil de la GNSO a-t-il une idée de la marche à suivre concernant ces deux points ?

d. RVC/PIC)

(le cas échéant) Le GAC est préoccupé car il ne connaît pas l'avis du Conseil d'administration sur cette question, et il s'agit d'une question en suspens pour la prochaine série de nouveaux gTLD.

4. Signes diacritiques

- a. Le GAC souhaite être informé de l'état d'avancement des travaux en cours sur les signes diacritiques en script latin dans les nouveaux gTLD, et plus particulièrement concernant le problème de « .quebec » qui pose la question de la promotion d'un Internet multilingue et inclusif, et voudrait notamment avoir un calendrier provisoire des décisions et mesures à prendre.

5. WHOIS

a. Demandes urgentes

Le GAC apprécierait que le Conseil de la GNSO l'informe de l'avancée de cette question, sur la base du communiqué de San Juan dans lequel le GAC conseille au

Conseil d'administration de « prendre dans les plus brefs délais des mesures visant à définir un processus clair et un calendrier pour la livraison d'une politique sur les demandes urgentes de divulgation de données d'enregistrement de noms de domaine ». Le GAC souhaiterait tout particulièrement savoir ce qui, d'après la GNSO, constituerait l'approche la plus adaptée pour relancer une conversation sur ce sujet au vu de l'arrêt des travaux de l'IRT.

b. Exactitude

Le GAC souhaiterait que la GNSO l'informe sur l'état d'avancement de la spécification relative à la protection des données (DPS) entre l'ICANN et les parties contractantes. Même si le GAC comprend que la GNSO considère l'achèvement de la DPS comme une condition préalable à la reprise des travaux de l'Équipe chargée d'établir la portée du travail sur l'exactitude, le GAC prend note des récents commentaires du Conseil d'administration selon lesquels l'achèvement de la DPS ne fournira pas à l'ICANN un accès aux données d'enregistrement non publiques qui permettraient de mener des études sur l'exactitude à grande échelle. Compte tenu de cette information, le GAC souhaiterait connaître l'avis de la GNSO sur l'évaluation par l'organisation ICANN des scénarios d'exactitude des données d'enregistrement (octobre 2023), et notamment sur les deux propositions d'approches alternatives mises en avant : fournir des données historiques via le programme d'audit de l'ICANN et collaborer avec les parties contractantes à l'identification des pratiques de vérification (y compris celles des ccTLD). Le GAC souhaite également connaître le calendrier concret envisagé par le Conseil de la GNSO pour la reprise des travaux de l'Équipe chargée d'établir la portée du travail sur l'exactitude.

6. Utilisation malveillante du DNS

- a. Le GAC souhaiterait que le Conseil de la GNSO l'informe sur la réunion au sommet de la Chambre des parties contractantes et lui fournisse une synthèse du compte rendu de la réunion.

Contexte

La fréquence de la participation du GAC aux activités liées à l'élaboration de politiques de l'ICANN ayant changé ces dernières années, on a observé que le partage d'informations avec différents segments de la communauté de l'ICANN permet plus que jamais d'aider les membres du GAC à comprendre le contexte des différents enjeux liés au DNS. Lors des dernières réunions publiques, le GAC a échangé avec différents groupes de la communauté appartenant à l'espace des gTLD, dont des entreprises et des groupes représentant des intérêts non commerciaux et liés à la propriété intellectuelle. Cette réunion avec le Conseil de la GNSO continuera d'adopter cette approche de communication stratégique.

L'Organisation de soutien aux extensions génériques (GNSO) est un organe au sein de la communauté de l'ICANN chargé d'élaborer des politiques de fond ayant trait aux domaines génériques de premier niveau et de les proposer au Conseil d'administration de l'ICANN. La GNSO est l'organisation de soutien la plus importante au sein de la structure de l'ICANN.

Le GAC se réunit généralement avec le président et d'autres membres du Conseil de la GNSO lors de chaque réunion publique de l'ICANN afin de discuter de questions d'intérêt commun et d'identifier des méthodes favorisant une meilleure coopération. Le président actuel du Conseil de la GNSO est Greg DiBiase. Les vice-présidents sont Nacho Amadoz et Tomslin Samme-Nlar. L'agent de liaison de la GNSO auprès du GAC est Jeff Neuman. Le point de contact du GAC auprès de la GNSO est Jorge Cancio (Suisse).

La GNSO est une « fédération » de différents groupes de parties prenantes. Elle comprend deux « chambres », une chambre pour les parties contractantes de l'ICANN (les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement) et une deuxième chambre pour les autres parties non contractantes, c'est-à-dire une chambre défendant les intérêts commerciaux et non commerciaux.

Le Conseil de la GNSO et les groupes de parties prenantes de la GNSO ont différents rôles au sein de la GNSO. Le Conseil assure le rôle de responsable du processus d'élaboration de politiques. Il est constitué de membres représentatifs des différents groupes de parties prenantes et unités constitutives de la GNSO. Les groupes de parties prenantes (dont le Groupe des représentants des opérateurs de registre (RySG) et le Groupe des représentants des bureaux d'enregistrement (RrSG)) s'occupent quant à eux des aspects opérationnels en diffusant des informations et en aidant leurs membres à comprendre l'ensemble des activités et responsabilités de la GNSO. Plusieurs groupes de parties prenantes participent directement aux groupes de travail chargés de l'élaboration de politiques.

Avant les réunions publiques de l'ICANN, les équipes de direction du Conseil de la GNSO et du GAC participent à une téléconférence afin d'identifier les questions les plus urgentes devant être abordées dans le cadre de discussions en face à face lors de la prochaine réunion.

Informations complémentaires

De plus amples informations sur la GNSO et son processus d'élaboration de politiques sont disponibles sur <http://gns0.icann.org/en/about>. Site web de la GNSO : <https://gns0.icann.org/en>

Gestion des documents

Titre	Document d'information pour la séance du GAC de l'ICANN80 - Réunion du GAC avec le Conseil de la GNSO
Distribution	Membres du GAC (avant la réunion) et public en général (après la réunion)
Date de distribution	Version 1 : 29 mai 2024